

Collectif français contre l'irradiation des aliments

c/o Action Consommation
40 rue de Malte
75011 Paris
Tel. : 01 48 05 86 81
E-mail : info@irradiation-aliments.org

Madame Pascale BRIAND
Directrice générale
AFSSA
Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
27-31 avenue du Général Leclerc
94701 Maisons-Alfort cedex

Paris, le 16 novembre 2007

Objet :

Document de l'AFSSA 07-0055 – votre courrier du 16.07.2007
« Revue des données récentes relatives à l'ionisation des denrées destinées à l'alimentation humaine »

Madame la Directrice,

Nous vous remercions de votre courrier du 16 juillet dernier, nous informant que l'AFSSA s'était autosaisie afin de conduire une « revue des données récentes relatives à l'ionisation des denrées destinées à l'alimentation humaine » et d'actualiser les avis précédemment émis par l'agence à ce sujet, notamment celui d'avril 2002¹, en considérant également les aspects physico-chimiques. Vous nous transmettiez le document et annonciez la mise en ligne prochaine de l'avis relatif à l'autosaisine visée en objet².

En conclusion, votre document indique que « l'examen de la littérature scientifique récente n'apporte pas d'éléments nouveaux qui permettraient, sous l'angle toxicologique notamment, de remettre en question les conclusions des évaluations conduites jusqu'à présent concluant à la sécurité des aliments traités par ionisation ».

Nous avons examiné avec attention ce document et devons constater un manque de rigueur, étonnant pour une agence de sécurité sanitaire, dans le choix et l'analyse des sources bibliographiques. Nous avons procédé à une lecture critique de cette revue, que nous vous transmettons en annexe à ce courrier.

¹ L'avis d'avril 2002 est en ligne sur le site internet de l'AFSSA, mais sans l'annexe I mentionnée dans le texte (projet d'arrêté).

² Le document actuellement en ligne sur le site de l'AFSSA, qui paraît en tous points semblables à celui qui nous a été adressé, date d'avril 2007 et ne semble pas figurer dans la rubrique « Les avis de l'AFSSA » mais dans plusieurs autres rubriques : « Autres publications », « Additifs, arômes et auxiliaires technologiques », « Les rapports de l'AFSSA », « Emploi des matériaux ionisés ». Par ailleurs, il est surprenant qu'une recherche sur le terme « irradiation » n'aboutisse à aucun document.

On ne peut conclure que la sécurité des aliments traités par ionisation est assurée. En effet, les risques pour la santé (pertes de vitamines, risques de cancérogenèse et de mutagénèse liés à la production de substances néoformées dans les aliments irradiés) n'ont pas encore été sérieusement étudiés, les rares recherches sur ce sujet n'étant pas prises en compte ou discréditées. Selon la revue médicale indépendante Prescrire, qui fait pourtant état des avis positifs des commissions scientifiques et des organisations internationales, « des inconnues subsistent sur les effets à long terme d'une consommation à grande échelle d'aliments irradiés »³.

Vous trouverez également en pièce jointe une série de questions adressées à la DGCCRF.

Compte-tenu de l'inefficacité avérée de la réglementation européenne, de l'absence de maîtrise des quantités effectivement commercialisées dans les Etats membres (notamment en France, où les contrôles sont presque inexistantes) alors que le nombre d'installations d'irradiation dans le monde s'accroît, du manque de certitudes sur l'innocuité des aliments irradiés et des risques externes liés à un usage important de cette technologie, nous interpellons les ministères de l'Economie, des finances et de l'emploi ; de la Santé, de la jeunesse et des sports ; de l'Agriculture et de la pêche et enfin de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos respectueuses salutations.

pour le **Collectif français contre l'irradiation des aliments** :

Véronique Gallais
présidente
d'Action Consommation

Roland Desbordes
président
de la CRIIRAD

François Dufour
ancien porte-parole de
la Confédération paysanne

PJ : Questions à la DGCCRF
Lecture critique du rapport 07-0055

Les membres du Collectif français contre l'irradiation des aliments :

Action Consommation - Adéquations - Agir Pour l'Environnement - Les Amis de la Terre - Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs - Association pour l'Information sur la Dénaturation des Aliments et de la Santé (AIDAS) - ATTAC - Biocoop - Collectifs Bure-Stop - Confédération Paysanne - CRIIRAD - Ecoforum - Ekwo - Fédération Nature et Progrès - Food and Water Watch Europe - Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures (MDRGF) - RECit (Réseau des écoles de citoyens) - Réseau Sortir du Nucléaire

³ « L'irradiation des aliments. Deuxième partie : L'évaluation des bénéfices et des risques de l'irradiation des aliments. » ; La Revue Prescrire Juillet-Août 2006, Tome 26, N°274.